



# Fiche d'information

---

Date :

19.06.2012

---

## Masterplan Médecine de premier recours et médecine de base

### Contexte

L'initiative populaire « Oui à la médecine de famille » a été déposée le 1<sup>er</sup> avril 2010. Elle a suscité un vaste débat sur l'avenir de la médecine de base. Le Conseil fédéral a rejeté cette initiative le 13 octobre 2011, pour lui opposer un contre-projet direct. Car tout en reconnaissant que la médecine de famille constitue un pilier essentiel de la médecine de base, il refuse d'encourager de manière exclusive un groupe professionnel spécifique dans la Constitution.

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E), chargée du dossier, a examiné l'initiative populaire durant le semestre écoulé lors de trois séances. Elle a auditionné les représentants du comité d'initiative aussi bien que les cantons. Lors de ces délibérations, il est visiblement apparu à tous les protagonistes – initiants compris – que la voie de l'initiative populaire serait à la fois longue et hasardeuse. En outre, la Commission n'a émis aucun doute quant à la nécessité de rejeter l'initiative sous la forme présentée. Elle a néanmoins recherché une possibilité de répondre au plus vite aux préoccupations légitimes des médecins de famille, pour permettre ainsi aux auteurs de l'initiative de la retirer.

La Commission a d'abord envisagé un contre-projet indirect conforme aux préoccupations de la médecine de famille. Une telle approche s'est toutefois avérée trop aléatoire, comme la réalisation des mesures exigées ne relève pas, dans une large mesure, de la compétence de la Confédération. Aussi le chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI) a-t-il prié la CSSS-E, en février 2012, d'étudier le lancement d'un Masterplan « Médecine de premier recours et médecine de base » bénéficiant d'un large soutien, démarche accueillie favorablement par la Commission du Conseil des Etats.

Le 21 mai 2012, la Commission a adopté une double stratégie, sur la base des premiers résultats du Masterplan : elle a rejeté l'initiative à l'unanimité, tout en proposant un contre-projet direct adapté. Le 4 juin 2012, le Conseil des Etats s'est rallié à la stratégie de sa commission.

Le 11 juin enfin, l'organe responsable placé sous la conduite du conseiller fédéral Alain Berset a définitivement lancé le Masterplan et donné le feu vert aux travaux correspondants.

### Pour de plus amples informations :

Office fédéral de la santé publique, Division Communication et campagnes, Section Communication, [media@bag.admin.ch](mailto:media@bag.admin.ch), [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)

## But du Masterplan

Le Masterplan, dont les travaux se poursuivent provisoirement jusqu'en mars 2013, vise deux buts :

1. Les problèmes avérés touchant à la médecine de base doivent être rapidement abordés et résolus, dans les limites des compétences actuelles.
2. Les initiants doivent retirer leur initiative populaire, en raison des progrès réalisés ou à prévoir par rapport aux problèmes identifiés.

## Points-clés du Masterplan :

Domaine	Thèmes discutés
Loi sur les professions médicales	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mention explicite de la médecine de famille parmi les objectifs de formation universitaire et postgrade énumérés aux art. 8 et 17 LPMéd.</li></ul>
Formation universitaire	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ancrage structurel de la médecine de famille dans les universités (c.-à-d. création de chaires de professeurs ordinaires dotées des ressources nécessaires à l'enseignement et à la recherche).</li><li>- Introduction de stages individuels dans un cabinet de médecin de famille, à raison de 20 à 30 demi-journées au total pendant la formation universitaire en médecine.</li><li>- Prise d'engagements à long terme entre les universités et les médecins enseignants, avec l'indemnisation correspondante.</li></ul>
Formation postgrade	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ajout au cursus actuel en « médecine interne générale » d'objectifs d'apprentissage spécifiques à la médecine de famille. L'assistantat au cabinet (stages) constituera une étape obligatoire du programme de formation postgrade, dont le financement sera dûment garanti.</li><li>- Création d'un label de qualité « médecin de famille » par les sociétés spécialisées en médecine générale et en médecine interne, ainsi que par l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM).</li><li>- Garantie de l'offre de places de formation postgrade avec la coordination requise (rotations entre les divers domaines d'activité des futurs médecins de famille).</li></ul>
Recherche	<ul style="list-style-type: none"><li>- La recherche en médecine de famille sera encouragée en deux étapes, au titre de la recherche sur l'approvisionnement en soins.</li><li>- De 2012 à 2016, un programme de la Conférence universitaire suisse (CUS) vise à promouvoir la mise en réseau des instituts de médecine de famille actifs dans l'enseignement et la recherche, afin que leurs activités soient dûment coordonnées. En outre, un concept national d'analyse de la couverture des besoins en soins sera élaboré, sous la conduite de l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM).</li><li>- Un programme national de recherche sur l'approvisionnement en soins, de premier recours notamment, sera lancé dès 2016.</li></ul>

### Pour de plus amples informations :

Office fédéral de la santé publique, division Communication et campagnes, section Communication, [media@bag.admin.ch](mailto:media@bag.admin.ch), [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)

Domaine	Thèmes discutés
Soins de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encouragement de nouveaux modèles de soins</li> <li>- Incitatifs en vue d'une répartition équilibrée de l'offre entre les régions</li> <li>- Soutien de nouveaux modèles pour les services d'urgence (y c. rémunération adéquate).</li> </ul> <p>L'offre de soins relève, en premier lieu, de la responsabilité des cantons et des communes. De nombreux projets concrets ont déjà été lancés. Aucune mesure supplémentaire n'est par conséquent prévue ici pour le moment, dans le cadre du Masterplan. L'évolution est toutefois suivie de près et, le cas échéant, la discussion sera reprise à une date ultérieure.</p>
Financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tarifs de laboratoire / Liste des analyses : l'actuelle liste des analyses (LA) sera révisée d'ici deux ans et complétée par un chapitre sur le diagnostic en présence du patient (« Point of care »). On trouvera également dans ce chapitre les actuelles taxes de présence et le supplément de transition. Le but est de mieux indemniser les analyses rapides auxquelles procèdent les médecins de famille. Quant au supplément de transition pour les laboratoires en cabinet, il sera maintenu jusqu'à l'entrée en vigueur du chapitre « Point of care ».</li> <li>- TARMED : une révision complète du TARMED est également planifiée et prévoit notamment la création d'un chapitre séparé pour les médecins de premier recours (médecine interne générale, pédiatrie). Il s'agira dans une première étape de créer la transparence nécessaire sur les projets de révision des partenaires tarifaires.</li> <li>- Rémunération de l'assistantat médical : il est également prévu de prendre en compte de manière adéquate, lors de la refonte totale du TARMED, les prestations techniques fournies par les assistants médicaux. L'OFSP examinera en outre les modalités de rémunération des prestations fournies par diverses professions de la santé, avec leurs inconvénients éventuels pour les nouveaux modèles de soins.</li> </ul>

### Organe responsable

L'organe responsable d'élaborer le Masterplan « Médecine de premier recours et médecine de base » s'est constitué au début d'avril 2012. Sous la houlette du DFI, les partenaires suivants en font partie :

- Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)
- Comité d'initiative « Oui à la médecine de famille »
- Association Médecins de famille Suisse
- Fédération des médecins suisses (FMH)
- Conférence universitaire suisse (CUS)
- Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER)
- Office fédéral de la santé publique (OFSP)

#### Pour de plus amples informations :

Office fédéral de la santé publique, division Communication et campagnes, section Communication, [media@bag.admin.ch](mailto:media@bag.admin.ch), [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)